



DECLARATION SNES-FSU CAPN MOUVEMENT INTER CPE 2011

Les mutations et les premières affectations sont pour les personnels un moment important qui a des conséquences fortes sur leur vie professionnelle et personnelle dans le cadre des instances paritaires. Ils sont très attachés à ce que soient strictement respectés leurs droits, la transparence des décisions et la possibilité pour leurs représentants élus de s'assurer de l'égalité de traitement et garantir l'équité. Pour cela, les élus doivent disposer des moyens permettant de corriger les « erreurs » et d'améliorer la qualité du mouvement proposé par l'administration.

Depuis deux ans, le choix du ministère et des rectorats est de communiquer, avant la tenue des commissions, les projets de mouvement non vérifiés par les élus. C'est une attaque forte contre le paritarisme. En outre, elle génère encore plus d'inquiétudes chez les collègues. C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'aucune information individuelle ne soit communiquée avant la tenue de la CAPN.

La priorité donnée aux restrictions budgétaires est catastrophique. En effet, l'insuffisance des recrutements, les suppressions de postes qui en découlent et l'affectation des stagiaires sur des emplois rendent impossible un mouvement de bonne qualité et entravent la mobilité des personnels à l'inter comme à l'intra. A ce titre, un chiffre est évocateur : plus de 7 titulaires sur 10 n'ont pas obtenu de mutation alors que parmi eux, un certain nombre renouvellent vainement leur demande depuis plusieurs années.

Au budget 2011, le nombre d'équivalents temps plein CPE au programme «vie de l'élève » est encore en baisse ainsi que les crédits d'interventions. Pourtant les besoins existent dans les académies et sont bien supérieurs aux capacités d'accueil affichées. En conséquence, de nombreux collèges restent sans poste de CPE ou en sont sous dotés, le nombre de TZR est indigent, de nombreux remplacements ne sont pas assurés et la précarité comme l'absence de qualification prennent une ampleur inquiétante. Un plan pluriannuel de recrutements à la hauteur des besoins réels est urgent !

Les besoins éducatifs des élèves sont croissants, ce n'est pas le dispositif CLAIR ou ECLAIR et sa généralisation qui va y répondre. Plus sécuritaire qu'éducatif, celui-ci est une nouvelle occasion de déréglementer les conditions de travail, d'éclater les missions, de remettre en cause la gestion des carrières et la mobilité des personnels. Les très « jésuites » préfets des études associés à l'équipe de direction sont un rouage hiérarchique supplémentaire là où les conditions du travail en équipe pédagogique et éducative devraient être favorisées. Leurs missions recouvrent en partie celles des CPE, créant des conflits voire des ingérences inacceptables. Etre CPE, c'est un métier qui requiert une qualification, leurs fonctions ne peuvent ainsi être transférées à d'autres personnels même avec la meilleure volonté.

Depuis longtemps, le SNES revendique l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et des CPE pour répondre aux évolutions des métiers, des savoirs, aux besoins du système éducatif et de la société dans son ensemble. Le gouvernement s'est saisi de l'occasion de cette réforme de la formation pour supprimer massivement des emplois. L'essentiel de la formation initiale des lauréats des concours a été transféré au cours du master, notamment au travers de stages en « responsabilité » pour les étudiants. Cette pirouette permet ensuite d'affecter les stagiaires à temps plein et de nier leur besoin de formation. Le flou qui entoure les critères d'évaluation et de titularisation s'ajoute aux difficultés de leurs conditions de travail et de formation. Nous rappelons la nécessité d'un cadrage national de la formation et de l'évaluation et le retour à une véritable année de stage avec un service en responsabilité réduit. De même l'offre de formation continue se vide comme peau de chagrin.

En arrivant au ministère de l'Éducation Nationale, Luc Châtel avait dit, à plusieurs reprises, que la revalorisation des enseignants allait être « le dossier » de son passage dans le ministère. Dans notre secteur, il n'y a qu'une seule catégorie de promesses tenues : celles qui permettent d'économiser des emplois et des crédits, et celle qui vise à mettre à mal les statuts. Un premier geste significatif serait une augmentation du contingent de hors classe de la catégorie à la même hauteur que celle des certifiés

Face aux dégradations des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves comme celle des conditions de travail des personnels, nos professions sont en colère et l'expriment avec force. Au-delà de leur participation au grand conflit social dû à la contre-réforme gouvernementale des retraites, nos collègues ne sont pas disposés à lâcher sur le front du système éducatif. Après les actions de janvier et février, les personnels poursuivent la mobilisation en refusant les dotations horaires insuffisantes, en multipliant les initiatives aux cotés des parents et des élèves.

En manifestant le 19 mars, en défilant unis dans toute la France et particulièrement à Paris pour le second degré, les personnels et les parents porteront haut et fort l'engagement pour le service public, pour nos métiers, pour une autre politique éducative.

Il faut donc un changement profond de politique éducative, et de politique de gestion des personnels.

Paris, le 11 Mars 2011